



COMITE DE QUARTIER PLEIN SUD

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE #6

Mardi 20 septembre 2022

De 18h30 à 20h45

Hôtel de Ville

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

Mme Anne ANDRIAM, M. Stéphane BELLOCQ, Mme Colette CHELTIEL, M. Christophe FAGEON, Mme Véronique GARCIA POUSSIN, M. Pierre GOUARNE, Mme Carole HIRIGOYENM. Rémi KERRIEN, Mme Aimée LIOREY, M. Philippe POUSSIN, Mme Maureen POUTIGNAT VO NGOC, Mme Florence ROSSET, Mme Patricia SOYER, Mme Mathilde TABBAGH et M. Erik ZOLOTOUKHINE, membres du Collège des habitants.

Mme. Marie-Sophie LESUEUR, Présidente du Comité de quartier.
M. Maxime VETILLARD, Vice-président du Comité de quartier.
M. Paul-André MOULY, Maire-adjoint aux Mobilités, à la Voirie, au Stationnement et au Partage de l'espace public.
Mme Colette MORIN, représentante de l'Association de quartier Haut-Mesnil Grand-Sud.
M. Arnaud ZAGNOLI, représentant des Commerçants du quartier.
Mme Camille GENCO, Mme Virginie CANDUSSO et M. Williams TESTE, Pôle Démocratie participative.

EXCUSES

M. François TESSIER, représentant des Entrepreneurs du quartier.
Mme Camille DE BENOIST, M. Manuel DELAS, Mme Muriel DELEPIERRE, Mme Violaine GOUARNE, M. Laurent MENAGE, M. José SCHOUMAKER et M. Pietr SCHOUWSTRA, membres du Collège des habitants.

ABSENTS

M. Fernando ALVAREZ DEL RIO, représentant suppléant des Entrepreneurs du quartier.
M. Pierre LEBALLEUR et M. Sivens OBELE ODZAGA, membres du Collège des habitants.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Présentation des associations de quartier par M. Maxime VETILLARD.
- II. Présentation du Plan de Mobilité par M. Paul-André MOULY.
- III. Présentation de la consultation Messier.
- IV. Comptes rendus des travaux et réflexions des commissions.
- V. Echanges.

PREAMBULE

Mme Marie-Sophie LESUEUR et M. Maxime VETILLARD accueillent les participants.

Mme Marie-Sophie LESUEUR demande si un membre du comité accepterait d'être secrétaire de séance afin de rédiger le compte rendu. En l'absence de volontaire, c'est donc le Pôle Démocratie participative qui se chargera de la rédaction du document.

Mme Marie-Sophie LESUEUR laisse ensuite la parole à M. Maxime VETILLARD.

I. PRESENTATION DES ASSOCIATIONS DE QUARTIER PAR M. MAXIME VETILLARD

M. Maxime VETILLARD rappelle qu'il est Conseiller municipal délégué aux associations et donne les informations suivantes :

Depuis 2 ans un service entièrement dédié aux associations a été constitué à la Ville de Montrouge : le Service de la Vie Associative (associations@ville-montrouge.fr / 01 46 12 73 40).

La Ville de Montrouge recense plus de 200 associations dont 6 associations de quartier :

- Haut-Mesnil Grand Sud pour le quartier PLEIN SUD,
- Le Parc pour le quartier FERRY-BUFFALO,
- Interlude pour le quartier MONTRouGE EST,
- Le Soleil de la Porte de Montrouge pour le quartier PORTES DE MONTRouGE,
- L'association du Vieux Montrouge pour le quartier VIEUX MONTRouGE
- et enfin Le Village Jean Jaurès pour le quartier JEAN JAURES.

Les 4 premières sont actives, l'association du Vieux Montrouge est à l'arrêt depuis quelques années et Le Village Jean Jaurès vient d'être mise en sommeil après plusieurs années de présidence assurées par M. Denis ROSSI.

Pour créer ou reprendre une association il suffit d'un président et d'un trésorier – même s'il est préférable d'avoir aussi un secrétaire.

Les associations de quartier à Montrouge jouent un rôle important dans la vie des quartiers. Elle regroupe habitants et commerçants aspirant à un cadre de vie harmonieux. Les objectifs sont de défendre les intérêts du quartier, d'améliorer le cadre de vie avec l'aide de la municipalité et enfin d'organiser des événements (fête de quartier, événements sportifs, culturels et loisirs et autres animations....). Elles créent ainsi du lien social.

A Montrouge, les associations de quartier peuvent s'adresser à la Ville pour toute demande de communication et soutien logistique – notamment lors de l'organisation de leurs événements. Elles n'ont pas de locaux mis à disposition par la ville et ne sont pas subventionnées. Leur équilibre financier est assuré par l'organisation d'un vide grenier (l'occupation de l'espace public est alors accordée à titre gracieux, ainsi que la logistique). Les recettes générées leur permettent ainsi d'organiser d'autres animations.

M. Maxime VETILLARD laisse la parole à Mme Colette MORIN, Présidente de l'association Haut-Mesnil Grand Sud et rappelle que cette association est très active.

M. Colette MORIN rappelle que c'est M. Jean-Loup METTON, ancien Maire de Montrouge qui avait incité en 1998 à la création des associations de quartier.

L'association est fière d'avoir été précurseur en matière d'agriculture urbaine. En effet, elle a créé le jardin partagé Jean Monnet qui compte aujourd'hui 36 jardiniers. Elle s'occupe également, depuis sa création, du jardin partagé Barbusse qui compte 48 jardiniers.

Pour toutes les autres activités, voir le dépliant HMGS (Annexe 1).

L'association accueille avec plaisir tout nouvel adhérent.

II. PRESENTATION DU PLAN DE MOBILITE PAR M. PAUL-ANDRE MOULY

M. Paul-André MOULY prend la parole pour présenter le futur plan de mobilité et en particulier le plan de circulation (voir Annexe 2).

Dans les grandes lignes, ce plan propose :

- Le passage à 30 km/h des rues secondaires.
- Mise à sens unique des rues secondaires ce qui induit un phénomène de boucle avec toujours 2 solutions pour aller d'un point à un autre.
- Le maintien du 50 km/h sur les axes principaux et les axes départementaux. Pour ces derniers la ville n'est pas compétente pour la limitation de vitesse.
- Période d'expérimentation sur le 1^{er} semestre 2023. Il attend donc les remontées des membres des différents comités.

M. Paul-André MOULY insiste sur le fait que dorénavant, tout projet fait l'objet d'une consultation. Donc c'est aux Montrougiens de s'emparer de cet outil pour exprimer leurs avis et remarques.

M. Paul-André MOULY indique et/ou répond aux questions :

- Les modifications des types de mobilité avec l'apparition des vélos à assistance électrique, des vélos cargos, des trottinettes électriques et autres engins amènent indéniablement à réorganiser le vivre ensemble sur la voirie sans oublier que le piéton doit rester au cœur des préoccupations.
- Le passage à 30 km/h des rues secondaires induit de fait la possibilité pour les cyclistes de pouvoir les emprunter à contre sens sauf arrêté du Maire.
- Une consultation sera organisée pour la remise à sens unique de l'avenue de la République.
- 2 zones piétonnes sont envisagées : avenue de Verdun et rue de la Solidarité
- Est-ce que le bus 323 va continuer de circuler ? Réponse : oui.
- Est-ce que les trottinettes vont continuer à circuler sur les trottoirs ? Réponse : Il n'y a pas d'arrêté aujourd'hui qui interdit les trottinettes sur les trottoirs
- Où en est-on de la vidéo verbalisation ? Réponse : Des PV sont dressés mais nous n'avons pas encore des liseuses de plaque d'immatriculation partout.
- Un débat sur les camions qui livrent les supermarchés s'engage. En effet, des membres du comité rappelle qu'ils ont des places pour livrer mais qu'ils ne les utilisent jamais, même lorsque celles-ci sont libres. Exemples : Bio C Bon garé sur la place Jean Jaurès, AUCHAN Molière garé également en dehors de places de livraison, Intermarché qui a des places pour livrer et qui se gare toujours avenue de la Marne. Réponse : des négociations sont menées au cas par cas avec ces enseignes mais de toute façon pour être efficace, une interdiction des livraisons aux véhicules de gros tonnage doit être mise en place à l'échelle du territoire par la mise en place d'un plan de logistique urbaine.
- Pourquoi y a-t-il 7 passages piétons au carrefour de la Mairie ? Réponse : c'est en effet un élément à revoir.
- Les feux récompenses ne sont pas autorisés dans les villes denses.
- Les miroirs visuels ne sont plus autorisés à cause du verre qui peut causer des blessures en cas de chute.
- La loi oblige maintenant à supprimer les places de stationnement des véhicules à moteurs et électriques qui sont juste avant les feux tricolores. Ce serait une bonne idée de les équiper d'emplacements vélos.
- 40% des parkings en sous-sol sont disponibles. La Ville réfléchit à une offre tarifaire intéressante pour encourager les Montrougiens à se garer en sous terrain. La mise en œuvre de cette nouvelle tarification serait possible à la fin de la délégation de service

public confiée à INDIGO et qui prendra fin en 2026. Ces parkings pourront aussi accueillir du stationnement vélos.

- Une nouvelle station Vélib' va être installée à la station de métro Barbara.

III. PRESENTATION DE LA CONSULTATION MESSIER

Mme Camille GENCO rappelle que les riverains du parc Messier ont reçu la version papier du questionnaire de la consultation Messier dans leur boîte aux lettres et que les autres personnes pouvaient y répondre en ligne. Il y a eu 119 réponses en tout.

Mme Colette MORIN rappelle les raisons pour lesquelles elle s'oppose à la création d'un jardin partagé : le Parc Messier est un parc ouvert à tous et non privatisable, même en partie. Le parc est très occupé par les familles et n'est pas très grand, si l'on tient compte du bassin. Si les parcelles ne sont pas correctement entretenues, elles deviennent un dépotoir (les mouchoirs jetables, les masques, les papiers de bonbons seront jetés par-dessus la clôture). Selon Mme Morin, un espace de plantes aromatiques présenterait au contraire un lieu paisible de découvertes et de rencontres, un lieu avec des odeurs agréables (au contraire d'un compost mal entretenu), la possibilité d'y adjoindre des bancs pour des rencontres, le plaisir des jardiniers de la ville de présenter leur travail en faisant figurer le nom des plantes sur des petits piquets et surtout éviterait une nouvelle source de nuisance sonore pour les riverains.

Mme Marie-Sophie LESUEUR précise alors immédiatement que les résultats de la concertation sont majoritairement favorables à la création d'un jardin aromatique.

Mme Camille GENCO présente plus en détail les résultats de la concertation (voir Annexe 3).

IV. COMPTES RENDUS DES TRAVAUX ET REFLEXIONS DES COMMISSIONS

Pas de retour spécifique. Néanmoins, La commission Séniors et Solidarité attend un retour de la mairie sur la proposition de créer un Conseil Municipal des Séniors. Le pôle Démocratie participative demande à la commission de trouver des villes qui ont des Conseils de Séniors et de faire un retour sur leur fonctionnement.

La Commission Ecologie, Développement durable et Végétalisation quant à elle pose une question sur le nouveau plan de sobriété prévu par la ville (énergie, éclairage etc...). De plus, au marché de la Marne il y a une centaine de lampes qui restent allumées toute la nuit et avenue de la république il y a beaucoup d'éclairage, serait-il possible de réduire de 50% l'éclairage la nuit ?

Mme Marie-Sophie LESUEUR annonce que le plan de sobriété énergétique sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du jeudi 22 septembre et que concernant l'éclairage du marché de la Marne, l'anomalie va être transmise au service concerné.

V. ECHANGES

Voici les réponses aux questions et/ou remarques apportées par les élus ou les services concernés depuis la dernière réunion du comité :

Question : J'aurais aimé savoir si la ville avait des difficultés à avoir du personnel en crèche ? C'est régulièrement que la crèche Hyppolite Mulin fait face à des difficultés de personnel (arrêts maladies, absences, grèves) et que malgré les efforts de la direction, nous parents devons faire des horaires réduits ou garder les petits.

Réponse : La Ville de Montrouge, comme nombre de communes en France, rencontre des difficultés pour recruter du personnel dans la filière petite enfance. Elle met tout en œuvre pour compléter les équipes. Elle a même organisé des jobs dating (le dernier s'est déroulé le 14 mai). Il y a eu récemment 19 embauches et les équipes sont maintenant complètes à 92 % (148 personnes sur 160 postes).

Question : Est-ce qu'une thermographie sur la Ville a été faite ?

Réponse : VSGP a réalisé cette thermographie. Elle est disponible sur le site de VSGP : <https://www.valleesud.fr/fr/la-thermographie-aerienne-du-territoire>

Question : L'Association Environnement 92 met en œuvre des projets environnementaux comme des forêts urbaines, peut-on s'en inspirer ?

Réponse : Une forêt urbaine a été plantée par les Montrougiennes et les Montrougiens aux abords du Stade Jean Lezer en novembre 2022.

Question : Plusieurs membres du Comité de quartier souhaiteraient connaître les jours de passages des balayuses de rues et du cantonnier, car ils trouvent qu'il y a de plus en plus de nuisances canines dans le quartier et dans la Ville. Par exemple, dans le square Messier, les propriétaires de chien les laissent faire leurs besoins sur les pelouses qui sont occupées plus tard dans la journée par des enfants.

Réponse : Les rues de la ville sont nettoyées tous les jours. Un retard de livraison de machines a suscité quelques désagréments mais la Ville fait tout son possible pour garantir la propreté des rues et des parcs de Montrouge.

Question : Il y a un squat installé au 10 rue du Poitou. Que faire ?

Réponse : Dès la constatation par la Police Municipale d'un possible squat au 10 rue du Poitou suite à des nuisances sonores au début du mois de septembre 2021, les agents ont été réactifs et ont averti immédiatement le commissariat de police nationale de Montrouge de cette situation. Pour rappel, en cas de résidence secondaire squattée ou de local commercial (ce qui est le cas en l'espèce), seul le délai de 48 heures, à compter de l'introduction des squatteurs dans les lieux, est susceptible d'autoriser les services de

police à procéder à une expulsion forcée et immédiate. Or, il s'est avéré que les dits squatteurs occupaient ce lieu commercial depuis plus de 48h, preuves à l'appui (contrat de fournisseur d'énergie), il n'y avait donc pas de flagrant délit ici. Les services de police ne pouvaient donc plus procéder à l'éviction de ces occupants pourtant sans droits ni titres. Le délit de « violation de domicile » prévu à l'article 226-4 du Code pénal, ne concerne que le « domicile principal » à proprement parler et ne prend donc pas en compte les cas de résidence secondaire squattée, ou autres biens immobiliers. La solution passait désormais donc par la voie judiciaire. Les services de Police ont alors contacté sans délais le propriétaire qui a engagé immédiatement une procédure judiciaire. Celle-ci suit son cours. Il est ainsi impératif de distinguer le squat d'une résidence secondaire (ou d'un local commercial) du squat d'une résidence principale. Ces deux cas de figure répondant à des régimes juridiques complètement distincts. Le second étant malheureusement plus long et fastidieux. Pour rappel, les agents n'ont pas le pas le droit de pénétrer dans les lieux car même dans le cas d'une résidence secondaire squattée, il s'agit du domicile privé de l'occupant sans droit ni titre. A défaut d'une autorisation d'un juge, l'infraction pénale de violation de domicile privé par effraction serait constituée. Donc s'en y être invité, les agents de la ville ne peuvent pas pénétrer dans ce local. Et les squatteurs connaissent également parfaitement leurs droits et la loi. Cependant, deux inspecteurs d'hygiène et salubrité du service de la Réglementation de la Ville de MONTROUGE ont pu se rendre en septembre 2021 sur les lieux avec l'accord des occupants et ont constaté que ce lieu n'était pas insalubre et que la structure était saine (pas de péril par ex). La police municipale a également réussi à collecter plusieurs identités de personnes vivant à l'intérieur de ce local et se rendent sur place à chaque fois que nécessaire, et sur demande des riverains, afin de constater les nuisances et de verbaliser (nuisances sonores, abandons d'ordures, injures, uriner sur la voie publique, ivresse publique et manifeste sur la voie publique ...etc.). Ils ont édité des dizaines de verbalisation à cet effet depuis le mois de septembre 2021.

Question : Que peut faire la Ville vis-à-vis des bailleurs des vieux immeubles des années 1930, afin de les obliger à entretenir et mettre leurs locaux aux normes surtout en matière d'isolation, de chauffage, etc...

Réponse : La ville n'a pas de moyen d'action réglementaire. En revanche, nous rencontrons régulièrement les bailleurs et nous leur demandons systématiquement de procéder à rénover leur patrimoine avec un double objectif, entretien et valorisation du patrimoine, et réduction des charges et amélioration du confort des habitants. De plus la mairie et VSGP mènent des actions sur le territoire pour soutenir, aider et conseiller les habitants.

Questions et remarques formulées lors de la réunion du jour :

- Question : Que se passe-t-il concernant le squat avenue de la République ?
Réponse de Mme Marie-Sophie LESUEUR : Ce sont des personnes qui connaissent bien les lois en matière de squat. La Mairie a porté plainte et nous espérons qu'une fois que la trêve hivernale sera terminée, ils seront expulsés.
- Remarque : Au 5 rue Chopin il y a deux familles qui squattent et des soupçons de prostitution sont dénoncés par des membres du comité.

Mme Marie-Sophie LESUEUR demande aux personnes témoins d'appeler la police municipale ou nationale.

- Remarque (qui sera transmise aux services concernés) : Le marché de la Marne n'est plus aussi attractif qu'avant l'été. Beaucoup de commerçants ne viennent plus aussi régulièrement. Le vendredi est un jour qui n'attire pas beaucoup de monde. Il manque de la communication sur ce marché et un fléchage pour qu'il soit plus visible.
- Remarque : Mme Colette MORIN rappelle qu'un marché de Noël sera co-organisé au marché de la Marne par l'association des commerçants de Montrouge et l'association de quartier HMGS)
- Remarque (qui sera transmise aux services concernés) : Des arceaux vélos seraient les bienvenus à hauteur du 59 rue Racine. Les personnes qui fréquentent la mosquée en auraient bien besoin.

Informations diverses :

- Les membres du CQ sont invités, mardi 4 octobre, 18h30, à l'Hôtel de Ville pour un point d'étape sur l'élaboration de la Charte de l'urbanisme et du paysage à laquelle 2 représentants de chaque CQ avaient participé en mars 2022. Cette réunion permettra de faire un retour sur les ateliers qui ont eu lieu en mars et de présenter la façon dont la parole des habitants peut être retranscrite dans la charte.
- La prochaine réunion publique de quartier se déroulera en novembre 2022 le mardi 29 novembre à partir de 19h à l'école maternelle du Haut-Mesnil, 22 rue Arthur Auger.
- La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu en janvier 2023 (date et lieu à confirmer).
- Le renouvellement des Comités de quartier aura lieu fin 2023.
- La prochaine édition des budgets participatifs aura lieu en 2023 (une édition tous les 2 ans)

CONCLUSION

Mme Marie-Sophie LESUEUR et M. Maxime VETILLARD remercient les participants pour leur présence et mettent fin à la réunion à 20h45.